



W E N D E L

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX – 23 SEPTEMBRE 2022

Information sur la cessation des fonctions d'André François-Poncet

André François-Poncet, Président du Directoire, a annoncé sa démission qui sera effective la veille de la date d'entrée en vigueur du mandat de Président du Directoire de son successeur. Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance de la Société, lors de sa réunion du 16 septembre 2022 et sur recommandation du Comité de gouvernance et du développement durable, a pris les décisions suivantes concernant sa rémunération.

Ces éléments de rémunération sont conformes à la politique de rémunération 2022 actuellement en vigueur.

Ils vous sont présentés en application des recommandations du Code Afep-Medef.

Indemnité de départ

S'agissant d'une démission, les conditions de versement de l'indemnité de départ ne sont pas réunies et aucun versement ne sera effectué à ce titre.

Part fixe

Le montant de la rémunération fixe sera ajusté au *pro rata* du temps passé en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} janvier 2022¹.

Part variable annuelle

Le montant de la rémunération variable annuelle sera (i) déterminé selon la réalisation des objectifs de performance de la politique de rémunération 2022 fixés par le Conseil de surveillance dans sa séance du 17 mars 2022, telle qu'elle sera appréciée par le Conseil de surveillance au cours du mois de mars 2023 et (ii) ajusté au *pro rata* du temps passé en qualité de Président du Directoire depuis le 1^{er} janvier 2022.

La rémunération variable annuelle sera versée à André François-Poncet sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale 2023.

Options et actions de performance

Il n'est pas dérogé aux conditions de performance des plans d'options et actions de performance ayant bénéficié à André François-Poncet.

S'agissant de la condition de présence des plans d'options et actions de performance attribués en 2021, le Conseil de surveillance a décidé de lui en maintenir le bénéfice sur une base *pro rata temporis*, cette faculté étant prévue par la politique de rémunération.

Enfin, André François-Poncet a renoncé à toute attribution d'options et actions de performance au titre de 2022.

¹ Est déduite de ce montant, la rémunération due à André François-Poncet par Bureau Veritas en sa qualité de mandataire social de cette société jusqu'à son départ du Groupe Wendel.

Autres éléments

André François-Poncet ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle, de rémunération exceptionnelle, d'indemnité de non-concurrence ni de régime de retraite supplémentaire.

À propos de Wendel

Wendel est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe. Elle investit en Europe et en Amérique du Nord, dans des sociétés leaders dans leur secteur : Bureau Veritas, ACAMS, Constantia Flexibles, Crisis Prevention Institute, IHS Towers, Stahl et Tarkett. Elle joue souvent un rôle actif d'actionnaire majoritaire ou significatif dans les sociétés de son portefeuille. Elle cherche à mettre en œuvre des stratégies de développement à long terme qui consistent à amplifier la croissance et la rentabilité de sociétés afin d'accroître leurs positions de leader.


Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Notation attribuée par Standard & Poor's : Long terme : BBB avec perspective stable - Court terme : A-2 depuis le 25 janvier 2019

Notation attribuée par Moody's : Long terme : Baa2 avec perspective stable - Court terme : P-2 depuis le 5 septembre 2018

Wendel est le Mécène Fondateur du Centre Pompidou-Metz. En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu le titre de Grand Mécène de la Culture en 2012.

Pour en savoir plus : wendelgroup.com

Suivez-nous sur Twitter [@WendelGroup](https://twitter.com/WendelGroup) 



TRANSPARENCE LABEL OR

Member of

**Dow Jones
Sustainability Indices**

Powered by the S&P Global CSA

Contact

Secrétariat général - Caroline Bertin Delacour : +33 (0) 1 42 85 30 00 - c.bertindelacour@wendelgroup.com